

Secrétariat général

LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2006

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 6 décembre 2006, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Gilles Gignac
Louis-Georges Désaulniers
Raymond Ménard
Sylvain Léger
Gilles A. Legault
Sylvie Hébert
Claude Benoît
Dominique Brière
Jacques D'Août

Joanne Mayer
Alexandre Iracà
Luc Maurice
Jean-Marc Lavoie
Claude Auger
Cécile Gauthier
Michel Tardif
Lucie A. Périard
Michel Dambremont

Madame la commissaire Louise Vallières a motivé son absence.

Les représentants du comité de parents :

Sylvain Charron

Marc Beaulieu

sous la présidence de monsieur le commissaire Luc Maurice.

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Lucie Blais, agente d'administration
Jasmin Bellavance, agent de communication

Mot du président

Le président souhaite la bienvenue. Il informe les personnes présentes que sa démission, à titre de président du conseil des commissaires, est effective à compter de ce soir.

Il fait mention des sujets suivants :

- Projet de division du territoire en circonscriptions électorales – scrutin de novembre 2007.
- Félicitations à monsieur le commissaire Raymond Ménard, désigné Personnalité de l'année lors du Gala de la Chambre de Commerce de la Petite-Nation.
- Travaux réalisés à la cafétéria de l'École Sainte-Famille/aux Trois-Chemins (60,000 \$) dans le cadre de l'émission «Donnez au suivant».
- Félicitations aux deux équipes de Football des Écoles secondaires Hormisdas-Gamelin et Louis-Joseph-Papineau.
- Nomination de monsieur Marc Beaulieu à titre de président de l'Association des comités de parents de l'Outaouais.
- Colloque sur la formation professionnelle tenu le 3 novembre dernier – une première en Outaouais.
- La Fondation de la réussite éducative a approuvé, pour l'année 2005-2006, des projets totalisant la somme de 60,000 \$. Des remerciements sont adressés à tous les donateurs.
- Démission du président de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, monsieur Daniel Moreau. Madame Diane Nault a été élue présidente.
- Des modèles de bulletin ont été proposés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Annonce limitant la hausse de la taxe scolaire à 4%.
- Départ de madame Stéphanie Verner, à titre de journaliste à la Revue le Bulletin. Bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Secrétariat général

En terminant, il dresse le bilan de ses diverses réalisations à titre de président du conseil des commissaires. Il remercie les commissaires ainsi que l'ensemble des intervenants des milieux scolaires et municipaux de leur support tout au long de son mandat. Il souligne le travail exceptionnel accompli par les journalistes de la région.

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 41 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Luc Maurice ;

QUE le directeur général, monsieur Pierre Daoust, agisse à titre de président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Luc Maurice se retire à titre de président du conseil des commissaires. Il cède la parole au président d'assemblée, monsieur Pierre Daoust.

Parole aux commissaires :

- . Monsieur le commissaire Jacques D'Août invite les personnes à participer à une exposition artisanale organisée par l'école Saint-Michel (G), le 15 décembre 2006. Suivra un souper spaghetti.
- . Madame la commissaire Joanne Mayer souhaite un Joyeux temps des Fêtes à l'ensemble du personnel de la Commission scolaire ainsi qu'un repos bien mérité aux élèves.
- . Monsieur le commissaire Raymond Ménard souligne la performance des écoles Hormisdas-Gamelin et Louis-Joseph-Papineau lors de la parution du palmarès des écoles secondaires (Revue L'Actualité). Il s'est fait le porte-parole du conseil des commissaires pour remercier l'équipe de «Donnez au suivant» dans le cadre de l'expérience humaine vécue à l'école Sainte-Famille/aux Trois-Chemins.
- Monsieur le commissaire Alexandre Iracà remercie monsieur Luc Maurice pour l'excellent travail qu'il a accompli à titre de président du conseil des commissaires. Il remercie également les membres du conseil des commissaires de la confiance qui lui ont manifestée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 42 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

16.1 Vote de félicitations à l'égard de monsieur le commissaire Luc Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTION 43 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Luc Maurice ;

QUE monsieur Alexandre Iracà soit nommé président du conseil des commissaires jusqu'à la fin dudit mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà prend son siège à titre de président du conseil des commissaires.

NOMINATION À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Messieurs les commissaires Michel Tardif et Sylvain Léger soumettent leur candidature à titre de vice-président du conseil des commissaires.

Le président demande le vote.

Les commissaires recommandent que le vote soit secret.

Messieurs Sylvain Charron et Marc Beaulieu, représentants du comité de parents, agissent à titre de scrutateurs.

Suite au résultat du vote, monsieur le commissaire Sylvain Léger est élu vice-président du conseil des commissaires jusqu'à la fin dudit mandat.

**ASSERMENTATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS POUR
L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Le directeur général procède à l'assermentation du représentant du comité de parents de l'ordre d'enseignement secondaire.

*Je, **Sylvain Charron**, ayant été dûment nommé parent-commissaire pour l'ordre d'enseignement secondaire, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

Sylvain Charron
(Signature)

Assermenté devant moi, ce 6^e jour du mois de décembre 2006.

Pierre Daoust
Pierre Daoust, directeur général

**ASSERMENTATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS DE L'ORDRE
D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Le directeur général procède à l'assermentation du représentant du comité de parents de l'ordre d'enseignement primaire.

*Je, **Marc Beaulieu**, ayant été dûment nommé parent-commissaire pour l'ordre d'enseignement primaire, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

Marc Beaulieu
(Signature)

Assermenté devant moi, ce 6^e jour du mois de décembre 2006.

Pierre Daoust
Pierre Daoust, directeur général

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 30 OCTOBRE ET 1^{ER} NOVEMBRE 2006

RÉSOLUTION 44 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

Secrétariat général

QUE les procès-verbaux du conseil des commissaires des 30 octobre et 1^{er} novembre 2006 soient adoptés et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nouvelles de la FCSQ : Monsieur le commissaire Luc Maurice informe les membres des principaux dossiers traités lors du dernier conseil général (Position de l'action démocratique du Québec concernant l'abolition des commissions scolaires – Loi 32 – Renouveau pédagogique – Valorisation de l'école publique – Services de garde – Congrès de la FCSQ les 24, 25 mai 2007, à Montréal).

Les présidentes et les présidents des comités permanents informent les membres des principaux points traités lors de leurs rencontres respectives.

Comité des ressources éducatives jeunes et adultes et ressources informatiques du 27 novembre 2006 par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Plan triennal TIC – budget s'y rattachant ;
- . Politique d'évaluation ;
- . Parcours diversifiés.

Comité des ressources financières et matérielles des 13 et 29 novembre 2006 par madame la commissaire Joanne Mayer :

- . Analyse du tableau de bord ;
- . Budget révisé 2006-2007;
- . Projet Crédétau ;
- . Club Quad La Petite-Nation.

Comité d'étude – école Notre-Dame-de-la-Garde le 21 novembre 2006 par monsieur le commissaire Dominique Brière :

- . Le comité est à finalisé son rapport.
- . Demande aux membres du conseil des commissaires de tenir une séance ajournée le 31 janvier 2007, à Val-des-Bois. Une orientation concernant l'avenir de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde devrait être prise lors de cette séance.

Comité consultatif de transport scolaire par monsieur le commissaire Michel Tardif

- . La rencontre est reportée au 11 décembre 2006.
- . Révision de la politique du transport – faire parvenir vos commentaires à monsieur Tarif.

Comité de suivi à la planification stratégique du 14 novembre 2006 par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie :

- . Rappel de l'an 1 - actualisation de la planification stratégique – divers objectifs ciblés pour 2006-2007.

Comité des ressources humaines du 20 novembre 2006 par monsieur le commissaire Jacques D'Août :

- . Révision de la délégation des fonctions et des pouvoirs en lien avec les ressources humaines ;
- . Révision de la politique de reconnaissance ;
- . Antécédents judiciaires ;
- . Cause de départ pour les employés.

**DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
SCRUTIN DE NOVEMBRE 2007**

RÉSOLUTION 45 (2006-2007)

Attendu les termes de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., C. E-2.3) ;

Attendu le projet de délimitation soumis aux membres du conseil des commissaires lors des rencontres du comité de travail des 30 août 2006, 20 septembre 2006, 4, 18 et 25 octobre 2006 et les 1^{er} et 15 novembre 2006 ;

Attendu les termes de la résolution 19 (2006-2007) ayant pour titre : «Projet de division du territoire en circonscriptions électorales» ;

Secrétariat général

Attendu les termes de la résolution 28 (2006-2007) ayant pour titre : «Rescision de la résolution 19 (2006-2007) ayant pour titre : «Projet de division du territoire en circonscriptions électorales»;

Attendu les termes de la résolution 31 (2006-2007) ayant pour titre : «Maintien de la résolution 19 (2006-2007) ayant pour titre : «Projet de division du territoire en circonscriptions électorales»;

Attendu la tenue d'une assemblée publique, le jeudi 30 novembre 2006, à 19 heures, à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau afin d'entendre les personnes qui s'opposent audit projet de division du territoire en circonscriptions électorales ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du 6 décembre 2006 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie ;

QUE le conseil des commissaires adopte la division du territoire en circonscriptions électorales en vue du scrutin de novembre 2007, le tout, tel que ci-après décrit :

Circonscription électorale 1 (2 415 électeurs; écart à la moyenne de +16,11%)

Comprend l'ensemble du territoire des Municipalités de Duhamel, du Lac Simon, de Chénéville, de Saint-Émile-de-Suffolk et de Namur.

Circonscription électorale 2 (2 232 électeurs; écart à la moyenne de + 7,31%)

Comprend l'ensemble du territoire des Municipalités de Boileau, de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Notre-Dame-de-la-Paix, de Fassett et de Montebello.

Circonscription électorale 3 (2 587 électeurs; écart à la moyenne de +24,38%)

Comprend l'ensemble du territoire des Municipalités de Plaisance et de Papineauville.

Circonscription électorale 4 (1 862 électeurs; écart à la moyenne de -10,48%)

Comprend l'ensemble du territoire de la Ville de Thurso.

Circonscription électorale 5 (1 989 électeurs; écart à la moyenne de -4,38%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Est de l'ancienne Ville de Masson-Angers, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à la triple intersection des limites Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien, Nord de la nouvelle Ville de Gatineau et Ouest du Canton de Lochaber-Partie-Ouest; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud, la limite Ouest du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, la rivière des Outaouais, la rive Est de la rivière du Lièvre, les limites Sud et Est de l'ancienne Ville de Buckingham, la limite Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 6 (1 590 électeurs; écart à la moyenne de -23,56%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Centre de l'ancienne Ville de Masson-Angers, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection de la limite Sud de l'ancienne Ville de Buckingham et de la rive Est de la rivière du Lièvre; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-ouest, la rive Est de la rivière du Lièvre, la rivière des Outaouais, le prolongement en direction Sud de la rue de la Forteresse, cette dernière rue, la voie ferrée longeant la rue des Hauts-Bois, le cours d'eau sans nom situé à l'Ouest de la propriété sise au 831 chemin de Montréal Ouest, la limite Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien, la limite Sud de l'ancienne Ville de Buckingham et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 7 (1 622 électeurs; écart à la moyenne de -22,02%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Sud-ouest de l'ancienne Ville de Masson-Angers, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection de la limite Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien et de la rue des Laurentides; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rue des Laurentides, la voie ferrée longeant la rue de Grandpré, la rue de la Forteresse et son prolongement en direction Sud, la rivière des Outaouais, la limite Ouest de l'ancienne Ville de Masson-Angers, la limite Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 8 (2 219 électeurs ; écart à la moyenne de + 6,68%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Nord-ouest de l'ancienne Ville de Masson-Angers, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection de la rue des Laurentides et de la limite Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Nord-est, la limite Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien, le cours d'eau sans nom situé à l'Ouest de la propriété sise au 831 chemin de Montréal Ouest, la voie ferrée longeant la rue des Hauts-Bois, la rue des Laurentides et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 9 (1 952 électeurs; écart à la moyenne de -6,15%)

Comprend la partie Ouest de la Municipalité de L'Ange-Gardien et une infime partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Sud-ouest de l'ancienne Ville de Buckingham, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection de la limite Nord de la Municipalité de L'Ange-Gardien et de la rive Est de la rivière du Lièvre; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rive Est de la rivière du Lièvre, la limite de l'ancienne Ville de Buckingham, la rue Pierre-Laporte, la rue Bertrand, la rue Georges, la limite Sud de l'ancienne Ville de Buckingham, la limite de la Municipalité de L'Ange-Gardien et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 10 (1 762 électeurs; écart à la moyenne de -15,29%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Nord-ouest de l'ancienne Ville de Buckingham, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection de la limite Sud de la Municipalité de L'Ange-Gardien et de la rive Est de la rivière du Lièvre; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rive Est de la rivière du Lièvre, le prolongement en direction Est de la rue Pierre-Laporte, cette dernière rue, la rue du Curé-Roy, le prolongement en direction Est de la rue Tremblay, cette dernière rue, la rue Bigelow, la rue Trudel, la rue Payette et son prolongement en direction Ouest, la limite de la Municipalité de L'Ange-Gardien et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 11 (2 012 électeurs ; écart à la moyenne de -3,27%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Sud-ouest de l'ancienne Ville de Buckingham, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection du prolongement en direction Est de la rue Pierre-Laporte et de la rive Est de la rivière du Lièvre et; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-ouest, la rive Est de la rivière du Lièvre, la limite Sud de l'ancienne Ville de Buckingham, la rue Georges, la rue Bertrand, la rue Pierre-Laporte, la limite de la Municipalité de L'Ange-Gardien, le prolongement en direction Ouest de la rue Payette, cette dernière rue, la rue Trudel, la rue Bigelow, la rue Tremblay et son prolongement en direction Est, la rue du Curé-Roy, la rue Pierre-Laporte et son prolongement en direction Est et ce, jusqu'au point de départ.

Secrétariat général

Circonscription électorale 12 (1 613 électeurs; écart à la moyenne de -22,45%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Sud-est de l'ancienne Ville de Buckingham, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection de la rive Est de la rivière du Lièvre et de la rue Maclaren Ouest; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : la rue Maclaren Ouest, la rue Maclaren Est et son prolongement en direction Sud-est, le cours d'eau sans nom situé à l'Ouest de la propriété sise au 389 rue Mallette et descendant jusqu'à l'Ouest de la propriété sise au 1 rue MacLachlan, la limite de l'ancienne Ville de Buckingham, la rive Est de la rivière du Lièvre et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 13 (2 373 électeurs; écart à la moyenne de + 14,09%)

Comprend une partie de la zone Est de la nouvelle Ville de Gatineau (correspondant à la partie Nord-est de l'ancienne Ville de Buckingham, telle qu'elle existait le 31 décembre 2001). En partant d'un point situé à l'intersection de la rive Est de la rivière du Lièvre et de la limite de l'ancienne Ville de Buckingham ; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers l'Est, la limite de l'ancienne Ville de Buckingham, le cours d'eau sans nom située à l'Ouest de la propriété sise au 1 rue MacLachlan et remontant à l'Ouest de la propriété sise au 389 rue Mallette, le prolongement en direction Sud-est de la rue Maclaren Est, cette dernière rue, la rue Maclaren Ouest, la rive Est de la rivière du Lièvre et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 14 (2 135 électeurs ; écart à la moyenne de + 2,64%)

Comprend l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mayo et du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, ainsi que la partie Est de la Municipalité de L'Ange-Gardien. En partant d'un point situé à l'intersection de la rive Est de la rivière du Lièvre et de la limite Nord de la Municipalité de L'Ange-Gardien; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers l'Est, la limite Nord de la Municipalité de L'Ange-Gardien, les limites Ouest, Nord et Est de la Municipalité de Mayo, les limites Est, Sud et Ouest du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, les limites Sud et Ouest de la Municipalité de L'Ange-Gardien et ce, jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 15 (1 905 électeurs; écart à la moyenne de – 8,41%)

Comprend l'ensemble du territoire des Municipalités de Bowman, de Val-des-Bois, de Notre-Dame-de-la-Salette et de Mulgrave-et-Derry.

Circonscription électorale 16 (2 516 électeurs; écart à la moyenne de +20,96%)

Comprend l'ensemble du territoire des Municipalités de Montpellier, de Ripon et de Saint-Sixte, ainsi que le Canton de Lochaber.

Circonscription électorale 17 (2 568 électeurs; écart à la moyenne de + 23,46%)

Comprend l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-André-Avellin.

QUE la présente résolution entre en vigueur le 31 mars 2007 tel que stipulé à l'article 9.13 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q. C.E-2.3) ;

QUE le vote soit secret.

Madame Line Allaire agit à titre de scrutatrice.

Le résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 9

La division du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en circonscriptions électorales en vue du scrutin de novembre 2007 n'a pu faire l'objet d'une adoption, celle-ci nécessitant le vote des 2/3 du conseil des commissaires.

DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
SCRUTIN DE NOVEMBRE 2007

RÉSOLUTION 46 (2006-2007)

Attendu les termes de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., C. E-2.3) ;

Attendu la tenue d'une assemblée publique, le jeudi 30 novembre 2006, à 19 heures, à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau afin d'entendre les personnes qui s'opposent audit projet de division du territoire en circonscriptions électorales ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du 6 décembre 2006 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Luc Maurice ;

QUE le conseil des commissaires adopte la division du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en circonscriptions électorales en vue du scrutin de novembre 2007 en retranchant une circonscription dans le secteur est ainsi qu'une circonscription dans le secteur ouest ;

QUE le vote soit secret.

Madame Line Allaire agit à titre de scrutatrice.

Le résultat du vote :

POUR : 11

CONTRE : 7

La division du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en circonscriptions électorales en vue du scrutin de novembre 2007 n'a pu faire l'objet d'une adoption, celle-ci nécessitant le vote des 2/3 du conseil des commissaires.

FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DES MEMBRES POUR 2006-2007

RÉSOLUTION 47 (2006-2007)

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du mercredi 15 novembre 2006 ;

Attendu la résolution 42 (2003-2004) ayant pour titre : «Durée du mandat» ;

Attendu la résolution 43 (2003-2004) ayant pour titre : «Modalités relatives à la représentation équitable par secteur au comité exécutif» ;

Il est proposé par madame la commissaire Joanne Mayer ;

QUE les personnes suivantes soient membres du comité exécutif pour la période du 6 décembre 2006 jusqu'au terme du présent mandat à titre de commissaire :

Michel Tardif
Joanne Mayer
Jacques D'Août
Alexandre Iracà

Gilles Gignac
Cécile Gauthier
Claude Benoît

Ainsi que les deux représentants du comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À LA FCSQ POUR L'ANNÉE 2006-2007 - MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 48 (2006-2007)

Attendu la démission, à titre de président, de monsieur le commissaire Luc Maurice ;

Attendu les termes de la résolution 43(2006-2007) ayant pour titre : «Nomination à titre de président du conseil des commissaires » ;

Attendu l'article 4.1.2 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit identifier trois (3) délégués et des substituts pour la représenter lors des assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE le président du conseil des commissaires, monsieur Alexandre Iracà ainsi que les commissaires Sylvain Léger et Michel Dambremont soient nommés délégués officiels à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 2006-2007 ;

QUE monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie soit nommé à titre de 1^{er} substitut;

QUE monsieur le commissaire Gilles A. Legault soit nommé à titre de 2^e substitut;

QUE madame la commissaire Joanne Mayer soit nommée à titre de 3^e substitut;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL GÉNÉRAL À LA FCSQ – REPRÉSENTATION ET SUBSTITUT – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 49 (2006-2007)

Attendu que la représentation de la Commission scolaire au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) est assumée d'office par le président du conseil des commissaires conformément aux règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner le substitut au président du conseil des commissaires ;

Il est proposé par madame la commissaire Lucie A. Périard ;

QUE le président du conseil des commissaires, monsieur Alexandre Iracà, représente la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au Conseil général de la Fédération;

QUE le vice-président, monsieur Sylvain Léger, agisse à titre de substitut ;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE CRÉDÉTAO ET LA CSCV CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE SERRES-TUNNEL SUR LE TERRAIN DE L'IMMEUBLE DE LA MONTAGNE

RÉSOLUTION 50 (2006-2007)

Attendu la demande reçue de monsieur Bernard Larouche, directeur du Crédétao concernant l'aménagement de deux serres-tunnel sur une partie du terrain située à l'arrière de l'immeuble de la Montagne, à Notre-Dame-de-la-Salette;

Secrétariat général

Attendu que ledit projet a été approuvé par le conseil d'établissement de l'immeuble de la Montagne;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité des ressources matérielles et financières tenue le 13 novembre 2006 ;

Attendu les discussions lors du comité de travail tenu le mercredi 15 novembre 2006 ;

Attendu la recommandation du directeur des ressources matérielles et financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE le directeur général, monsieur Pierre Daoust, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Crédétau et la Commission scolaire relativement à l'aménagement de deux serres-tunnel sur une partie du terrain de l'immeuble de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Claude Auger est absent au moment du vote.

COMITÉ D'ÉTUDE – SERVICES AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE – SECTEURS VAL-DES-BOIS ET NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE À COMPTER DE 2007-2008 – REPORT DE L'ÉCHÉANCIER

RÉSOLUTION 51 (2006-2007)

Attendu les termes de la résolution 73 (2005-2006) ayant pour titre : «Comité d'étude – services aux élèves du secondaire – secteurs Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette à compter de 2007-2008 – nominations» ;

Attendu que ledit comité d'étude doit déposer son rapport au plus tard le 15 décembre 2006 ;

Attendu la demande formulée par madame la commissaire Louise Vallières de reporter l'échéancier en janvier prochain ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE le comité d'étude soit autorisé à déposer son rapport au plus tard le mercredi 10 janvier 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Claude Auger est absent au moment du vote.

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE CLUB QUAD DE LA PETITE-NATION ET LA CSCV CONCERNANT LE DROIT DE PASSAGE SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU ET L'UTILISATION D'UN STATIONNEMENT

RÉSOLUTION 52 (2006-2007)

Attendu la demande reçue de monsieur Jean-Yves Hamel, directeur du Club Quad de la Petite-Nation concernant un droit de passage sur le terrain de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau et l'utilisation d'un stationnement ;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité des ressources matérielles et financières du 29 novembre 2006 ;

Attendu les discussions lors du comité de travail du conseil des commissaires du mercredi 6 décembre 2006 ;

Attendu la recommandation du directeur des ressources matérielles et financières et l'approbation du directeur général ;

Secrétariat général

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le directeur général, monsieur Pierre Daoust, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Club Quad de la Petite-Nation et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant un droit de passage sur le terrain de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau et l'utilisation d'un stationnement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POUR : Claude Benoît, Claude Auger, Sylvie Hébert, Gilles Gignac, Luc Maurice, Gilles A. Legault, Lucie A. Périard, Cécile Gauthier, Louis-Georges Désaulniers, Sylvain Léger, Michel Dambremont, Alexandre Iracà, Joanne Mayer, Raymond Ménard

CONTRE : Jacques D'Août, Michel Tardif

ABSTENTIONS : Jean-Marc Lavoie, Dominique Brière

VOTE DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE LUC MAURICE

RÉSOLUTION 53 (2006-2007)

Attendu le départ de monsieur Luc Maurice, à titre de président du conseil des commissaires, le tout suite à sa nomination à titre de secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais ;

Attendu la qualité exceptionnelle du travail réalisé par monsieur Luc Maurice, à titre de président ;

Attendu l'implication et les nombreuses représentations, tant en Outaouais qu'au Québec, effectuées par monsieur Luc Maurice ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QU'un vote de félicitations soit adopté à l'endroit de monsieur Luc Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions relatives à la séance :

Monsieur Dany Ouellet : Club Quad de la Petite-Nation – précisions.
Commentaires à l'égard de la division du territoire en circonscriptions électorales.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 54 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 10 janvier 2007, à 20 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 45.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire,
Secrétaire générale